



Siège social : Avenue Bas-Congo 30 - Commune de Bandalungwa, Kinshasa, RDC
Adresse postale : B.P. 4745 Kinshasa 2, RDC
Téléphone : +243 81 6885717/ +243 9 98 18 6810
Adresse électronique : clubdesamisdroit@hotmail.com ou cadcongo2@yahoo.fr

Réaction En rapport avec l'arrestation de Matthieu Ngudjolo Chui(leader de la FRPI et du FNI)

C'est avec joie que **le Club des Amis du droit du Congo** a appris cette nouvelle de l'arrestation de Matthieu Ngudjolo Chui, leader du FNI et du FRPI(force de résistance patriotique en Ituri qui à été remis par les autorités congolaise à la CPI et transféré au siège de la CPI depuis Mardi 6 Février 2008.

Cet homme qui aurait jouer un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre des crimes visant principalement les civils d'ethnie Hema était cité dans la liste des personnes et entités auxquelles s'appliquent les mesures énoncées au paragraphe 13 et 15 de la Résolution 1596 (2005) du conseil de sécurité adopté le 18 avril 2005, qui décide de l'interdiction de circulation, geler immédiatement les fonds, autres avoirs financiers.

Matthieu Ngudjolo, nommé colonel des FARDC(forces armées de la RDC) en décembre 2004, était impliqué notamment dans des transferts d'armes effectués en violation de l'embargo sur les armes. Il aurait selon la Cour commis des crimes de guerre et les crimes contre l'humanité conformément à l'art 7 et 8 du statut de Rome sur la CPI.

Impact de cette nouvelle arrestation :

L'annonce de cette arrestation suscite à la fois un espoir

- Espoir dans la mesure où les victimes se sentent honorer par cette arrestation d'un des seigneurs qui avait bénéficié de l'impunité lorsqu'il était incorporé dans l'armée nationale. Ce transfert est important, car c'est le troisième cas concernant l'Ituri.

L'on comprend l'apaisement que cette arrestation peut avoir auprès des victimes de l'ethnie Hema qui jusque là avaient l'impression que seul Lubanga pouvait payer le prix de ses crimes. En outre, la remise de Matthieu Ngudjolo à la CPI pourrait constituer une pression de la part du Gouvernement congolais à l'endroit d'autres seigneurs de Guerre à l'instar de Laurent Nkunda, Jules Mutebusi, Kawa Panga etc. qui pensent qu'après les négociations de paix de Goma leurs actes seront amnistiés.

Le club des amis du droit du Congo, salue cette nouvelle arrestation qui contribue à la lutte contre l'impunité au Congo. Pour nous, les autres seigneurs de guerre comme Peter Karim et Cobra Matata qui occupent toujours des postes de commandement au sein de la hiérarchie militaire congolaise doivent aussi être poursuivies pour leurs crimes.

Pour le Club des Amis du droit du Congo,

**Eugène Bakama Bope
Président.**